



**Thiers Dore**  
et **Montagne**  
L'INTERCO

N° DBC 20210112-01

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 JANVIER 2021 à 13H

**Date de la convocation :** 5 janvier 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 janvier 2021 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

### Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Martine MUNOZ.

### Membres du Bureau absents excusés :

Jean-François DELAIRE, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Didier CORNET, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Sylvain HERMAN.

### Membres ayant donné pouvoir :

Helene BOUDON à Sophie DELAIGUE  
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

### DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS DU LAC D'AUBUSSON D'Auvergne

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

**Vu** la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et au Président.

**Considérant** les articles L 2334-32 à L 2334-39, et les articles L 2334-19 à L 2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;

**Considérant** que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre qui ne forment pas un ensemble de plus de 75 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes de plus de 20 000 habitants peuvent prétendre à

cette dotation d'équipement pour accompagner financièrement la conduite de certains programmes d'investissements locaux.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) pourrait bénéficier de cette aide financière, au taux de 30 % plafonné à 150 000 euros, dans le cadre du programme d'aménagement de la base de loisirs du lac d'Aubusson d'Auvergne, et ce au titre de travaux de soutien à l'activité touristique.

Par ailleurs, il peut être accordé une bonification de 15 % du coût HT du lot bois pour le soutien de projets de construction ou de rénovation en bois local, valorisant les ressources forestières issues de la région ou des massifs limitrophes et transformées sur le territoire d'Auvergne Rhône-Alpes ou certifiées BTMC ou équivalent.

Les travaux d'aménagement de la base de loisirs ont pour but d'améliorer la qualité de l'accueil sur ce site touristique d'envergure, plus grande base de loisirs du Livradois-Forez et labellisé pavillon bleu depuis 2020. Le coût total de l'opération de construction est estimé à 300 000 euros HT en 3 phases :

**Phase 1 (2021)** : L'action consiste à augmenter le nombre de sanitaires et à leur mise en accessibilité aux PMR et à la réalisation d'une étude de programmation pour la suite du projet : 75 000 euros HT,

**Phase 2 (2021/2022)** : L'opération consiste à améliorer les cheminements de la base de loisirs et du tour du lac : il s'agit d'améliorer l'accessibilité sur l'ensemble de la base de loisirs. L'idéal serait de rendre le tour du lac le plus accessible possible tout en conservant son caractère naturel et la création d'une aire de jeux inclusive : 175 000 euros HT,

**Phase 3 (2023)** : Il s'agit d'intervenir sur le développement d'activité de loisirs « nature » : ponton de pêche, chemin sensoriel... à destination des adultes et des enfants, d'améliorer la signalétique du site pour répondre aux exigences du label Tourisme et handicap afin de compléter la signalétique existante. Enfin, d'améliorer l'espace d'accueil des camping-cars (renforcement des emplacements afin de permettre le stationnement sur des secteurs engazonnés, signalétique, offre de service...) : 50 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération peut être présenté comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
<b>2021 : phase1 /2</b>	90 000.00 €	DETR 30%	27 000.00 €
		Majoration 15% lot bois	11 250.00 €
		CDG	27 000.00 €
		CCTDM	24 750.00 €
<b>2022 : phase 2</b>	140 000.00 €	DETR 30%	42 000.00 €
		CDG	42 000.00 €
		CCTDM	56 000.00 €
<b>2023 : phase 2/3</b>	70 000.00 €	DETR 30%	21 000.00 €
		CDG	21 000.00 €
		CCTDM	28 000.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>300 000.00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>300 000.00 €</b>

Il est par ailleurs précisé que des démarches complémentaires seront engagées auprès d'autres financeurs potentiels.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention au titre de la DETR,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 24

Conseillers présents : 22

Représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20210112-DBC20210112\_01-DE  
Regu le 27/01/2021